



Comité unique de programmation du Pays de Brest du 7 novembre 2018 Compte-rendu

Membres présents avec voix délibérative :

<u>Élus</u>	<u>Représentants privés</u>
Marc COATANÉA, conseiller régional référent	Guy JOURDEN, Président du conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest
André TALARMIN, 1 ^{ier} Vice-Président du Pôle métropolitain du Pays de Brest	Émilie CARIOU, ADESS
Viviane GODEBERT, Vice-Présidente de la CC du Pays d'Iroise	Jean-Pierre CAROFF, personne qualifiée
Frédérique BONNARD LE FLOCH, Vice-Présidente de Brest métropole	Per Iann FOURNIER, CCI métropolitaine Bretagne Ouest
Christian CALVEZ, Président de la CC du Pays des Abers	Hervé QUINQUIS, personne qualifiée
Bernard TANGUY, Président de la Communauté de Lesneven-Côte des Légendes	Yves JULLIEN, personne qualifiée

Excusés

Armel LORCY, Vice-Président de la CC Pleyben-Châteaulin-Porzay
Jean-Claude LEBRETON, C.F.E-CGC
Isabelle SUDRE, Chambre des métiers et de l'artisanat du Finistère
Bernard SIMON, Chambre d'Agriculture
Jean-Yves PIRIOU, Eau et rivières

Membres avec voix consultative :

<u>Présents</u>	<u>Excusés</u>
Bernard QUILLÉVÉRÉ, Vice-Président du conseil départemental chargé du Pays de Brest	Ivan BOUCHIER, Sous-Préfet de Brest
Renée THOMAIDIS, conseillère régionale	Laurence FORTIN, conseillère régionale

Techniciens :

Charlotte DESSANDIER, Céline LALY, Conseil Régional

Anne LOZACHMEUR, Conseil Départemental

Sterenn APPÉRÉ, Luce DEMANGEON, Mickaèle LE BARS et Thierry CANN, Pôle métropolitain du Pays de Brest

Vérification du Quorum

Le CUP est composé de 18 membres (9 représentants élus et 9 représentants privés)

Le double quorum est atteint :

6 membres du collège privés et 6 membres du collège élus sont présents.

Marc COATANÉA ne prend pas part au vote pour les projets sollicitant le FEADER – LEADER et l'ITI FEDER.

✓ Ajustements d'opérations crédits régionaux

Marc COATANÉA informe les membres du CUP des ajustements d'opérations

PROJETS	MONTANT SUBVENTION INSTRUIT	VARIATION (Fiche-action concernée)	PASSAGE CP
Aménagement urbain du centre bourg – Saint Eloy CUP du 06/07/2016	90 819 €	-9 181 € (3.4 Accompagner les projets d'aménagement urbains durable) POUR INFO	03/12/2018
Animation et aménagement d'un espace de co-travail en Presqu'île de Crozon – CC Presqu'île de Crozon CUP du 29/11/2016	19 415 €	-17 085 € (2.4 Créer les conditions de la création, de la reprise et du développement des entreprises) POUR INFO	03/12/2018
Mission d'élaboration des fiches actions du contrat local de santé – Pôle Métropolitain du Pays de Brest CUP du 22/02/2018	18 200 €	- 400 € (1.3 Soutien aux actions de promotion, de communication du territoire et aux stratégies partagées) REBONDEMENT	03/12/2018
Mission d'élaboration d'un plan d'actions « Mobilité Durable » – Pôle Métropolitain du Pays de Brest CUP du 22/02/2018	10 900 €	- 8 300 € (1.3 Soutien aux actions de promotion, de communication du territoire et aux stratégies partagées) REBONDEMENT	03/12/2018

➤ Ces ajustements d'opérations sont validés par les membres du CUP

✓ **Proposition d'avenant à la convention pour le soutien régional aux priorités de développement 2017-2020**

Thierry CANN présente l'état de consommation des crédits régionaux du contrat de partenariat :

Crédits régionaux 2017-2020	Dotation : 21 013 834 €	Crédits validés en CUP au 16/10/18	Taux de consommation
Priorité n°1 - Renouveler et renforcer l'attractivité du Pays de Brest	7 354 842 €	5 907 154 €	80%
Priorité n°2 - Développer les filières d'avenir et la dynamique entrepreneuriale	3 572 352,00 €	1 549 663,00 €	43%
Priorité n°3 - Accompagner un aménagement équilibré et durable du territoire	5 883 873,00 €	2 489 240,00 €	42%
Total	16 811 067,00 €	9 946 057,00 €	59%
Axe services collectifs essentiels	4 202 767,00 €	3 092 598,00 €	74%
* Comité Unique de Programmation : 7/02/17 - 4/04/17 - 20/6/17 - 4/07/17 - 26/09/17 - 28/11/17 - 22/02/18 - 17/04/18 - 19/06/18 - 4/07/18 - 2/10/18			

A ce jour, 80 % des crédits de la priorité 1 ont été alloués à des projets validés en CUP, reste à mobiliser 1 447 688 €.

Au regard des projets à venir sollicitant les crédits régionaux au titre de la priorité 1, il est proposé de transférer vers cette priorité 1 :

- 500 000 € de la priorité 2,
- 1 M€ de la priorité 3.

Cette modification de la maquette entre priorités devra faire l'objet d'un avenant au contrat et être validée en commission permanente de la Région. C'est seulement à la suite de ce passage que les projets pourront émarger sur les enveloppes transférées.

D'autres avenants pourront être proposés en fonction de la réalisation des projets au titre des 3 priorités de développement.

La dotation dédiée à l'axe services collectifs essentiels ne pourra pas évoluer, le plafond de 20% devant être respecté.

Bernard TANGUY, Président de la communauté Lesneven-Côte des Légendes souligne que la consommation des crédits au titre de la priorité 1 « renouveler et renforcer l'attractivité du Pays de Brest » reflète la dynamique de projets sur le territoire. Il rappelle néanmoins que l'aménagement du territoire se concrétise aussi par la revitalisation des centres bourg. En tant que membre de la commission DETR, il note les difficultés des collectivités à obtenir des financements des différents partenaires pour ce type d'opérations. Il souhaite donc s'abstenir sur le vote du transfert de crédit proposé de la priorité 3 qui concerne notamment les projets d'aménagement de bourg vers la priorité 1. Il précise qu'une même dynamique doit être engagée sur tout le Pays.

Il souhaite que les collectivités puissent déposer une demande de financement au titre de la priorité 3.4.

Marc COATANÉA rappelle qu'au début de la contractualisation, la consommation de l'enveloppe était incertaine. Au final, beaucoup de projets voient le jour et se concrétisent, démonstration de la dynamique du Pays de Brest. Les demandes de subventions doivent toutes être enregistrées tout en étant clairvoyant sur le fait que les crédits restants ne pourront financer la totalité des projets annoncés.

Guy JOURDEN interroge sur l'éventualité de récupérer des crédits non consommés des autres Pays de Bretagne tel que le Pays de Rennes.

- A la majorité, les membres du CUP valident ces transferts de crédit pour un montant total de 1,5 M€ vers la priorité 1. Une abstention.

✓ **Consommation de l'enveloppe LEADER**

Luce DEMANGEON fait le point de la consommation de l'enveloppe LEADER

-Enveloppe financière LEADER suite au CUP du 2 octobre 2018 :

Fiche-action (n°)	TOTAL enveloppe	€ pré-programmés (1 ^{er} CUP)	% consommés	Nombre projets	de Enveloppe restante
1 - Vers un parcours entrepreneurial innovant	450 000 €	426 339 €	95 %	8	23 661 €
2 - Vers des modes de production et de consommation durables et de qualité	320 000 €	70 204 €	22%	2	249 796 €
3 - Vers une valorisation partagée de nos spécificités	520 000 €	506 800 €	97 %	10	13 200 €
4 - Vers une appropriation des opportunités économiques offertes par la transition écologique et énergétique	290 000	29 830 €	10%	1	260 170 €
Coopération	61 500 €	-	-	-	61 500 €
Animation-fonctionnement 2015-2023	396 391€	36 642, 55€	10 %	-	359 748 €
TOTAL	2 037 891 €	1 069 816 €	55 %	21	968 075 €

Fin des fiches actions 1 et 3 LEADER :

Fiche action 1 : 23 686,44 € (+25,44€) sur le projet de la Chambre d'agriculture régionale
« Attractivité des métiers en agriculture : destination collègue »

Fiche action 3 : 13 200 €

Hot Club Jazz Iroise à renoncer à la subvention LEADER : + 15 600 € - Soit FA 3 = 28 800 €

Proposition de répartition du montant de la fiche action 3 entre 2 projets (cout total = 50 811 €) :

1. Schéma de développement de l'accueil du public en forêts Cranou et Landevennec :
24 000 € = 47,23% montant total 2 projets => 47,23% LEADER restant (28 800 €) = 13 603 € LEADER
2. Outils de communication Jardin Insolit(h)e (Maison des minéraux) :
26 811 € = 52,77% montant total 2 projets => 52,77% LEADER restant = 15 197 € LEADER

- Les membres du CUP valident cette proposition de répartition du montant de 28 800 € de la fiche action 3 entre les 2 projets cités ci-dessus.
Marc COATANÉA ne prend pas part au vote.

✓ **Enveloppe financière LEADER – CUP 7/11/2018* sous réserve de l'avis d'opportunité favorable des membres du CUP au 7/11/18**

Fiche-action (n°)	TOTAL enveloppe	€ pré-programmés (1 ^{er} CUP)	% consommés	Nombre de projets	Enveloppe restante
1 - Vers un parcours entrepreneurial innovant	450 000 €	450 000 €*	100 %	9	0 €
2 - Vers des modes de production et de consommation durables et de qualité	320 000 €	70 204 €	22%	2	249 796 €
3 - Vers une valorisation partagée de nos spécificités	520 000 €	520 000 €*	100 %	12	0 €
4 - Vers une appropriation des opportunités économiques offertes par la transition écologique et énergétique	290 000 €	79 830 €* par la 290 000 €	28%	2	210 170 €
Coopération	61 500 €	-	-	-	61 500 €
Animation-fonctionnement 2015-2023	396 391€	36 642, 55€	9 %	-	359 748 €
TOTAL	2 037 891 €	1 156 677 €	57 %	25	881 214 €

71% de l'enveloppe est consommée au titre des 4 fiches actions.

✓ **Résultats de l'appel à projets « transition écologique et énergétique » LEADER**

7 projets reçus

Porteur	Projet	LEADER	Remarques +/-
1 - Ti Jouets (Association)	Animation sur le réemploi de jeux et jouets usagers en Pays de Brest => Coût total 71 900 € (3 ans)	50 000 €	Projet unique en Bretagne bien implanté en Pays de Brest, répondant à des besoins territoriaux => CUP 07/11/18
2 - CCPA	G4DEC : Service commun de 4 EPCI autour d'un projet mutualisé d'économie circulaire => Coût total 635 750 € (3 ans)	43 130 €	Démarche mutualisée (innovante et durable) à destination de tous les publics => CUP 11/12/18
3 - PNMI	Accompagnement des gestionnaires de ports de l'Iroise dans une démarche de type « ports propres » => Coût total 106 580 € (2 ans)	75 000 €	- Complémentarité avec démarche AAPB « ports propres » (label) - Amplification démarche existante - Seul projet maritime LEADER => CUP 11/12/18 + Avis CML 30/11/18
4 - Octopouce.net (Association)	Développement de leur réseau d'auto-stop sur la Presqu'île de Crozon => Coût total 11 040 € (1 an)	7 066 € (1 an)	- 1 ^{ère} expérimentation d'auto-stop en Pays de Brest - Son développement peut avoir un effet d'entraînement sur d'autres territoires. - Pont de vigilance : avance de trésorerie - Echanges en cours avec le porteur sur avantages/opportunités LEADER
5 – Eco Bâti Bois (Association)	Etude d'opportunité sur le potentiel de création d'une filière d'approvisionnement en matériaux de construction biosourcés + chantier pilote miscanthus/terre => Coût total 70 000 € (1 an)	40 000 €	- Plus-value énergétique du couple miscanthus/terre à prouver - Pont de vigilance : avance de trésorerie - Echanges en cours avec le porteur sur avantages/opportunités LEADER
6 - SMATAH	Installation d'un système hybride de production d'énergie (hydrolien/ photovoltaïque / éolien) pour alimenter les maisons éclusières du canal Brest-Nantes ⇒ Phase 1 (étude faisabilité) = 35 000 € ⇒ Phase 2 (démonstrateur) = 80 000 €	75 000 €	- Quelle plus-value énergétique / système existant ? - Besoins territoriaux recensés ? - Echanges en cours avec le porteur
7 - Recyclerie ADIMPLIJ	Développement des actions de réemploi à l'échelle de la CCPA => Coût total projet = 78 950 € (1 an)	10 450 €	- Pont de vigilance : avance de trésorerie - Echanges en cours avec le

(Association)			porteur sur avantages/opportunités LEADER + ciblage poste dépenses éligibles
TOTAL LEADER		300 646 € / 260 170 € disponibles	

✓ **Gestion de l'enveloppe Fiche action 4 :**

Proposition de baisser le plafond LEADER à 50 000 €

Pour se laisser l'opportunité d'accompagner d'autres projets durant les 2 années à venir, il est proposé de baisser le plafond LEADER à 50 000 €.

Ex. : Etude filière bois, En Route vers l'emploi...

- La proposition de baisser le plafond LEADER à 50 000 € est validée par les membres du CUP
Marc COATANÉA ne prend pas part au vote.

✓ **Avis de programmation**

Stratégie préalable à un projet alimentaire territorial en Pays de Brest

MO : association Aux Goûts du Jour

Postes de dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant
Ressources humaines et frais associés	58 917.11€	Conseil Régional de Bretagne	7400.64€
		Pays de Brest	780.00€
		FEADER	17 044.00€
		Autofinancement	33 692.47€
TOTAL Assiette éligible	58 917.11€	TOTAL Financements	58 917.11€

- Les membres du CUP valident la demande de subvention au titre du FEADER de 17 044 € d'une assiette éligible de 58 917,11 €
Marc COATANÉA ne prend pas part au vote.

Plateforme d'appui RH TPE rural

MO : Maison de l'emploi et de la formation professionnelle du Pays de Brest

Postes de dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant
Ressources humaines et frais associés	163 669.63€	Direccte Bretagne	63 143.90€
Prestations de services	5 540.94€	FEADER	72 224.56€
		Autofinancement	33 842.11€
TOTAL Assiette éligible	169 210.57€	TOTAL Financements	169 210.57€

Dans le cadre des contrôles croisés de l'instruction du dossier, aucun EPCI du territoire n'a cofinancé le projet.

- Les membres du CUP valident la demande de subvention au titre du FEADER de 72 224,56 € d'une assiette éligible de 169 210, 57 €
Marc COATANÉA ne prend pas part au vote.

Examen de projets sollicitant un soutien régional au titre du contrat de partenariat

	Crédits régionaux (dotation 2017-2020)	Crédits mobilisés suite au précédent CUP	Montant de subvention mobilisé à ce CUP	Restant à mobiliser en CUP
PRIORITE 1 : Renouveler et renforcer l'attractivité du Pays de Brest	7 354 842 €	5 911 231 €	9 477 €	1 434 134 €
PRIORITE 2 : Développer les filières d'avenir et la dynamique entrepreneuriale	3 572 352 €	1 549 663 €	593 600 €	1 429 089 €
PRIORITE 3 : Accompagner un aménagement équilibré et durable du territoire	5 883 873 €	2 489 240 €	131 481 €	3 263 152 €
Axe services collectifs essentiels	4 202 767 €	3 092 598 €	125 966 €	984 203 €
TOTAL DOTATION	21 013 834 €	13 042 732 €	860 524 €	7 110 578€

Dont crédits de fonctionnement disponibles : 103 918 €

- Au-delà de l'avis formulé pendant le CUP, le compte-rendu précise aussi, sur chacun des projets, les éventuelles réserves à lever au regard du cadre d'intervention régional, notamment des cibles de la grille développement durable.
- En cas d'avis favorable ou favorable avec réserve, il appartiendra au porteur de projet de constituer, avec l'aide du Pays, un dossier complet de demande de subvention.
- La demande, avec le montant de subvention proposé par le CUP, sera alors instruite par la Région afin notamment de vérifier la cohérence du dossier avec la

fiche projet, l'avis formulé par le CUP et les règles d'intervention régionales/européennes (et notamment, pour les projets intervenants dans un secteur concurrentiel, le respect de l'encadrement des aides prévu par les réglementations nationale et européenne).

Programme FEADER-LEADER

Répartition des dotations par axes et par priorités, subventions proposées et restant à proposer en CUP

	Crédits FEADER LEADER Pays 2014-2020 (dotation)	Montant de subvention mobilisée à ce CUP	Restant à mobiliser en CUP
Fiche action 1 – Vers un parcours entrepreneurial innovant	450 000 €	20 911 €*	0 €
Fiche action 2 - Vers des modes de production et de consommation durables et de qualité	320 000 €		249 796 €
Fiche action 3 – Vers une valorisation partagée de nos spécificités	520 000 €	28 800 €	0 €
Fiche action 4 – Vers une appropriation des opportunités économiques offertes par la transition écologique et énergétique	290 000€	50 000 €	210 170 €
Fiche action coopération – Vers une dynamique de coopération interterritoriale et transnationale	61 500 €		61 500 €
Animation - Gestion	396 691 €		359 748 €
TOTAL DOTATION	2 037 891 €	99 711 €	881 214 €

*Inclus la régularisation du montant instruit sur le dossier RH-TPE, soit 2 775,44 € de moins.

A partir de l'avis formulé par le CUP, le porteur de projet est invité à constituer son dossier de demande de subvention avec l'accompagnement du Pays. Après vérification par le Pays de sa conformité à la fiche, le dossier complet est transmis au service instructeur de la Région pour instruction réglementaire. Un deuxième passage en CUP (sans audition) est ensuite programmé pour avis définitif.

ITI FEDER

Répartition des dotations pas axes et par priorités, subventions proposées et restant à proposer en CUP

	Crédits FEDER ITI Pays 2014- 2020 (dotation)	Montant de subvention mobilisée suite aux précédents CUP	Montant de subvention mobilisée à ce CUP	Restant à mobiliser en CUP
Action 1.2.1 : Favoriser le développement des pratiques et cultures numériques	171 429 €	128 584 €	0€	42 845 €
Action 3.1.1 : Soutenir le développement des capacités de production et de distribution des énergies renouvelables en Bretagne	292 208 €	170 705,4€	0 €	121 502,6 €
Action 3.2.1 : Réhabiliter le parc de logement résidentiel – Volet 1 : Le parc de logement social	825 394 €	747 000 €	- 30 000 € (retrait 2 sites Finistère Habitat)	108 394 €
Action 3.3.1 : Soutenir le développement de l'inter et de la multimodalité	183 333 €	0€	0 €	183 333 €
TOTAL DOTATION	1 472 364 €	1046289,40 €	-30000 €	456 074,6 €

***NB : les 202 500 € mobilisés pour les dossiers Finistère Habitat avaient déjà été validés en CUP du 6/07/2016. Il fallait les représenter en projets découpés par type de site à ce CUP.**

En cas de sélection du projet, il appartiendra au porteur de projet de constituer un dossier complet de demande de subvention sur l'extranet au lien suivant :

<https://extranets.region-bretagne.fr/Portail-Aides/jsp/nouveauContexte.action?codeAction=M42-CONNEXION>

La demande sera alors instruite par la région afin de vérifier la cohérence du dossier avec les critères de sélection du programme opérationnel régional du FEDER, et dans le respect de l'encadrement des aides prévu par les réglementations nationale et européenne. En cas d'instruction favorable, la demande de financement sera soumise à la décision de la Commission Régionale de Programmation Européenne (CRPE).

Tableau récapitulatif des décisions du CUP

Projet - Maître d'ouvrage	Axe / Priorité du contrat Fiches actions	Décision (pour plus de précision, se référer à la fiche-projet)	Subvention (montant et fonds) et Dépense éligible proposées par le CUP	Subvention du Département
Tijouets : réemploi de jeux et jouets usagers - Association Don Bosco	Crédit région - Fiche action 2.3 : créer les conditions favorables à la création, reprise et au développement des activités économiques et des entreprises, et à l'innovation LEADER - Fiche action 4 : vers une appropriation des opportunités économiques offertes par la transition écologique et énergétique	Avis favorable à l'unanimité Avis favorable à l'unanimité avec réserves Marc COATANÉA ne prend pas part au vote	Région : 10,29 % d'une dépense prévisionnelle de 71 900 € soit un montant prévisionnel de 7 400 € FEADER-LEADER : 50 000 €	Subvention du Département non sollicitée
Études de plan guide Cœur de Métropole élargi à la Penfeld - Brest métropole	Crédit région - Fiche action 3.4 : accompagner et soutenir les projets d'aménagement urbains durables	Avis favorable à l'unanimité Frédérique BONNARD-LE FLOCH en tant qu'élue de Brest métropole ne prend pas part au vote.	Région : 20 % d'une dépense prévisionnelle de 325 000 € soit un montant prévisionnel de 65 000 €	Subvention du département sollicitée
Schéma de développement de l'accueil du public en forêts du Cranou et de Landevennec - Communauté de communes de la Presqu'île de Crozon- Aulne Maritime	LEADER - Fiche action 3 : vers une valorisation partagée de nos spécificités	Avis favorable à l'unanimité avec réserves Marc COATANÉA ne prend pas part au vote	FEADER-LEADER : 13 603 €	Subvention du Département non sollicitée
Étude Maison de la Digue - Commune de Guissény	Crédit région - Fiche action 1.2 : soutien aux sites et équipements touristiques structurants de la destination Brest terres océanes	Avis favorable à l'unanimité	Région : 30 % d'une dépense prévisionnelle de 34 600 € soit un montant prévisionnel de 10 380 €	Subvention du Département sollicitée

Attractivité des métiers en agriculture : destination collège - Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne	LEADER - Fiche action 1 : vers un parcours entrepreneurial innovant	Avis favorable à l'unanimité	FEADER-LEADER : 23 686, 44 €	Subvention du Département non sollicitée
Aménagement de l'entrée de ville - Commune du Conquet	Crédit région - Fiche action 3.4 : accompagner et soutenir les projets d'aménagement urbains durables	Avis favorable à l'unanimité	Région : 20 % d'une dépense prévisionnelle de 332 406 € (plafonnée à 200 000 €) soit un montant prévisionnel de 66 481 €	Subvention du département sollicitée
Outils de communication pour la valorisation du Jardin Insolit(h)e de la Maison des minéraux - Association centre régional d'étude et de promotion du patrimoine naturel	Crédit région - Fiche action 1.2 : soutien aux sites et équipements touristiques structurants de la destination Brest terres océanes LEADER - Fiche action 3 : vers une valorisation partagée de nos spécificités	Avis favorable à l'unanimité Avis favorable à l'unanimité avec réserves Marc COATANÉA ne prend pas part au vote	Région : 27,13 % d'une dépense prévisionnelle de 28 742 € soit un montant prévisionnel de 7 797 € Europe FEADER LEADER : 15 197 €	Subvention du Département non sollicitée
Reconstruction du centre de voile de Landéda - Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Bretagne Ouest	Crédit région - Fiche action 2.1 : créer et améliorer les conditions d'accueil à terre des activités maritimes	Avis favorable à l'unanimité Per Iann FOURNIER en tant qu'élue de la CCI Métropolitaine Bretagne Ouest ne prend pas part au vote	Région : 30 % d'une dépense prévisionnelle de 1 954 000 € soit un montant prévisionnel de 586 200 €	Subvention du Département sollicitée
Construction d'une Maison d'Assistances Maternelles - Commune de La Martyre	Crédit région - Axe services collectifs essentiels	Avis favorable à l'unanimité Emilie CARIOU, élue de la commune, ne prend pas part au vote	Région : 10 % d'une dépense prévisionnelle de 259 665 € soit un montant prévisionnel de 25 966 €	Subvention du Département non sollicitée
Réhabilitation d'un ensemble bâti pour l'accueil d'activités associatives et culturelles - Commune de Kerlouan	Crédit région - Axe services collectifs essentiel	Avis favorable à l'unanimité	Région : 20 % d'une dépense prévisionnelle de 1 161 495 € (plafonnée à 100 000 €) soit un montant prévisionnel de 100 000 €	Subvention du département sollicitée

Réhabilitation énergétique de 6 pavillons « plain pied élec » à Pont de Buis - Finistère Habitat	ITI FEDER - Fiche action 3.2.1 : réhabilitation énergétique du parc de logement social	Avis favorable à l'unanimité Marc COATANÉA ne prend pas part au vote	ITI FEDER : 15 000 € (2 500 €/logement : 6 logements)	Subvention du département non sollicitée
Réhabilitation énergétique de 23 pavillons multisites « plain pied gaz » Finistère Habitat	ITI FEDER - Fiche action 3.2.1 : réhabilitation énergétique du parc de logement social	Avis favorable à l'unanimité Marc COATANÉA ne prend pas part au vote	ITI FEDER : 57 500 € (2 500 €/logement : 23 logements)	Subvention du département non sollicitée
Réhabilitation énergétique de 40 pavillons multisites « varié gaz » Finistère Habitat	ITI FEDER - Fiche action 3.2.1 : réhabilitation énergétique du parc de logement social	Avis favorable à l'unanimité Marc COATANÉA ne prend pas part au vote	ITI FEDER : 100 000 € (2 500 €/logement : 40 logements)	Subvention du département non sollicitée

Avis définitif FEADER-LEADER

Stratégie préalable à un projet alimentaire territorial en Pays de Brest - Association Aux Goûts du Jour (1 ^{er} passage en CUP le 04/07/2017)	LEADER - Fiche action 2 : vers des modes de production durables et de qualité	Avis favorable à l'unanimité	Europe FEADER LEADER : 17 044 €	
Plateforme d'appui RH TPE rural - Maison de l'emploi et de la formation professionnelle du Pays de Brest (1 ^{er} passage en CUP le 11/10/2016)	LEADER - Fiche action 1 : vers un parcours entrepreneurial innovant	Avis favorable à l'unanimité	Europe FEADER LEADER : 72 224,56 €	

Abandon d'un projet FEADER-LEADER par le porteur de projet

DOUR Musique et photos des Abers - Hot Club Jazz Iroise (1 ^{er} passage en CUP le 20/06/2017)	LEADER - Fiche action 3 : vers une valorisation partagée de nos spécificités		Europe FEADER LEADER -Abandon du projet : 15 600 €	
--	--	--	--	--

Ajustements d'opérations suite à instruction

Mission d'élaboration des fiches actions du contrat local santé- Pôle métropolitain du Pays de Brest (1 ^{er} passage CUP - 22/02/2018)	La subvention initiale de 18 600 € est diminuée ce jour de 400€, soit une subvention actualisée de 18 200 €	
Mission d'élaboration d'un plan d'actions « Mobilité Durable » - Pôle métropolitain du Pays de Brest (1 ^{er} passage CUP - 22/02/2018)	La subvention initiale de 19 200 € est diminuée ce jour de 8 300 €, soit une subvention actualisée de 10 900 €	

Les fiches-projets rédigées à l'issue du CUP sont contractuelles et annexées à ce présent document, les dossiers de demande de subvention devront être conformes au contenu des fiches-projets



André TALARMIN
1^{ier} Vice -Président du Pays Brest



Marc COATANÉA
Conseiller régional référent